



- Entreprise -

FICHE PRATIQUE N°4

Comment sensibiliser vos collaborateurs sur la thématique des salariés aidants ?

Parler du sujet de l'aidance auprès de vos collaborateurs et leur faire savoir qu'ils sont peut-être concernés demande de la délicatesse. Mais il n'est pas toujours facile d'aborder cette thématique. Alors comment les sensibiliser ? Voici quelques pistes qui pourraient vous aider dans votre réflexion et la mise en place de vos futures actions.

Déjà, commençons par le début. Pourquoi faire cette démarche de sensibilisation ? Ceci pour plusieurs raisons.

→ Redonner confiance

Dans les faits, les salariés aidants :

- affirment ne pas avoir évoqué leur problématique avec leur entourage professionnel
- ont la volonté de ne pas évoquer leur vie personnelle et de gérer seuls la situation
- sont méfiants car ils craignent d'être stigmatisés et déconsidérés, ainsi que d'être bloqués dans leur avancée de carrière...

Si les salariés aidants en parlent, c'est d'abord :

- auprès de leurs collègues
- ensuite, à leur employeur/manager, souvent quand ils n'ont plus le choix.

→ Prendre en compte les situations de vulnérabilité

Il est ainsi essentiel de communiquer clairement sur la prise en compte de leur situation et l'accompagnement à apporter.

Au-delà du respect des dispositions légales existantes, votre intérêt, est :

- de prendre en compte ces situations de vulnérabilité, qui très souvent peuvent entacher l'équilibre et la cohésion d'une équipe et la désorganiser.
- d'expliquer les impacts que ces situations peuvent avoir sur la vie professionnelle et personnelle des membres de l'équipe si elles sont passées sous silence (méfiance, incompréhension, tensions, malentendus, sous-entendus...)
- identifier les besoins de vos collaborateurs aidants et leur apporter ainsi les solutions adaptées

Pour résumer, cette sensibilisation a pour objectif de permettre à vos collaborateurs :

- de se reconnaître comme aidants afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions qui leur permettront de mieux concilier leur vie professionnelle et personnelle.
- De permettre à vos équipes de mieux comprendre ce qui est en jeu.
- De les mobiliser et de poursuivre la performance globale de votre entreprise.

C'est anticiper les difficultés sous l'angle de la prévention. Plus vous pourrez traiter ce sujet en amont au sein de votre entreprise, plus vous aurez la capacité d'y faire face et d'apporter des solutions adaptées sans que cela ne remette en cause le fonctionnement de votre organisation.

→ Par où commencer ?

La première action à réaliser concerne la prise de conscience de l'existence de salariés aidants au sein de votre entreprise.

Beaucoup d'entre eux ne s'identifient pas comme tels, tant il leur paraît normal d'aider leurs parents vieillissants, leurs conjoints malades, leurs enfants en situation de handicap... Ils n'ont donc pas conscience de leur situation.

→ Comment sensibiliser les collaborateurs ?

Différentes actions peuvent être envisagées comme :

- o Une campagne d'affichage
- o Une documentation générale ou spécialisée
- o Une lettre d'information jointe au bulletin de paie
- o Un guide d'information dédié aux salariés aidants
- o Des réunions d'informations : conférences, tables rondes, ateliers interactifs, déjeuners... à l'occasion de journées thématiques : Journée nationale des aidants le 6 octobre, la Semaine de la qualité de vie au travail en juin, la Journée mondiale du handicap début octobre...

→ Sur quoi communiquer ?

Les principales questions que se posent les aidants concernent le plus souvent :

- Le rôle de proche aidant : qu'est-ce qu'être aidant, quelles contraintes cela génère-t-il au quotidien ? Les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre ?
- Les principaux acteurs qui peuvent les accompagner.
- La gestion de leur temps et de l'organisation du travail (aménagement, flexibilité horaire, télétravail...) en mobilisant les ressources existantes au sein de votre branche professionnelle.
- Les dispositifs législatifs qui peuvent être mobilisés.

→ Quels sont les bénéfices d'une telle démarche de sensibilisation ?

- Tout le monde peut-être un jour concerné, tous les salariés sont informés et détiennent le même niveau d'information sur le sujet. Cette démarche déconstruit les idées reçues sur les aidants.
- Elle libère la parole : elle montre que vous, employeur, êtes concerné, à l'écoute et disponible au dialogue.
- Elle montre que vous êtes perçu comme un facilitateur et un point d'appui pour trouver des solutions permettant à vos collaborateurs fragilisés de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle.
- Cette approche crée un climat de confiance, favorise la cohésion d'équipe, contribue au développement d'un environnement professionnel et social dans lequel chacun s'intègre, a sa place et s'épanouit.